

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

Politique du Conseil	Archives de l'ANIU
Nombre de pages	1
Date d'approbation	Novembre 2022
Dates de révision antérieures	Novembre 2018, novembre 2000, janvier 2016

1. Le ou la président(e) des archives sera le ou la secrétaire de l'ANIU.
2. Le ou la secrétaire maintient des copies originales, le cas échéant.
3. Tous les dossiers seront conservés sous forme électronique.
4. Le cas échéant, les communications par courrier électronique seront archivées.

## RESPONSABILITÉS

- Le ou la secrétaire sera chargé(e) du catalogage et du classement des documents de l'ANIU.
- De nouveaux éléments seront versés aux archives lors de chaque réunion de Conseil.
- Le ou la secrétaire sera responsable de l'entreposage électronique et de transmettre ces informations à son successeur.